

ASSOCIATION DES USAGERS DES HOPITAUX DU BASSIN DE MONTCEAU-
LES-MINES

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JANVIER 2010

PROCES VERBAL DE SEANCE

Conformément à l'article 13 des statuts en vigueur au 09/01/2010, l'Assemblée Générale de l'Association des Usagers des Hôpitaux du Bassin de Montceau les Mines a adopté les modifications suivantes des statuts proposées par le Conseil d'Administration.

Article 1 – Dénomination Affiliation (nouvelle rédaction)

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : **Collectif de Défense des Centres Hospitaliers Montceau - Le Creusot, en abrégé CODEF.CHMC.**

La dite association est affiliée à la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité.

Article 2 - Objet

Cette Association a pour buts de :

- maintenir et développer le service d'accueil des urgences,
- recueillir les témoignages (favorables ou critiques) des malades et de leurs familles, leurs demandes et leurs suggestions, les présenter aux autorités compétentes (administratives, médicales, de tutelle) et les soutenir en vue d'humaniser le sort des hospitalisés et d'améliorer le Service Public,
- veiller au respect de la déontologie hospitalière,
- faire connaître l'hôpital : le public, informé, pouvant éventuellement lui apporter son soutien,
- assurer, chaque fois que c'est nécessaire la représentation et la défense de ses adhérents,
- obtenir la représentation des usagers dans les structures de l'Hôpital existantes ou à venir,
- défendre en justice les intérêts des usagers des deux centres hospitaliers.

Article 8 - Conseil d'Administration (nouvelle rédaction)

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration d'au moins 11 membres élus chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les membres sont rééligibles.

- Le Conseil d'Administration peut compter un ou plusieurs membres ayant voix consultatives,
- Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président ou sur la demande d'un quart de ses membres,
- Le Conseil d'Administration peut se faire assister par des techniciens de la santé;
- Les décisions sont prises à la majorité des présents.

Tout membre du Conseil d'Administration qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sans excuses pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 9 - Le Bureau (nouvelle rédaction)

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé de : un Président, un secrétaire, un trésorier, et, s'il y a lieu, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires adjoints, un ou plusieurs trésoriers adjoints.

Le Président est habilité à représenter l'association dans tous actes de la vie civile.

Le Président a qualité pour ester en justice, tant en demande avec l'accord du Conseil d'Administration et à sa seule diligence en défense, et pour former tous appels ou pourvois. Il devra obtenir l'accord du Conseil d'Administration pour transiger. Le Conseil d'Administration peut aussi désigner toute autre personne pour ester en justice.

Article 12 - Assemblée Générale Extraordinaire (nouvel article)

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres, le Président doit convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les modalités prévues par le règlement intérieur.

- **Article 13-Modification des statuts (nouvelle rédaction)**

Les présents statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessus. Ils ne pourront être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des présents.

► En conséquence de l'ajout de l'article 12, les articles 12,13,14 des anciens statuts portent maintenant les numéros 13,14,15.

Conformément à l'articles 8 des statuts, l'Assemblée Générale a procédé à l'élection du Conseil d'Administration qui comprend les 15 membres suivants :

- Bonsembiante Josiane, Claude née le 14.08.51 à Saint Vallier 71, sans profession, de nationalité française, demeurant 45.2 rue de l'Essertot 71230 Saint Vallier,
- Carré Raymond né le 19.09.42 à Montceau-les-Mines 71, retraité de nationalité française demeurant 9 rue G. Pompidou 71300 Montceau-les-Mines,
- Degueurse Michel, René né le 10.09.47 à Saint Vallier 71, retraité de nationalité française, demeurant 31 rue Gambetta 71230 Saint Vallier.
- Gagnard Maurice, Jean né le 27.05.38 à Ciry-le-Noble 71, retraité de nationalité française, demeurant 31 rue du Bois Malterre 71300 Montceau-les-Mines.
- Gillot André né le 29.06.49 à Sanvignes 71, retraité de nationalité française, demeurant 12 A rue de Chaubuisson 71300 Montceau-les-Mines
- Juilliot Alain, André né le 24.05.51 à Montceau-les-Mines 71, enseignant de nationalité française demeurant 24 rue des Martyrs 71230 Saint Vallier.
- Kieny Gilles né le 20.05.70 à Nanterre 92 enseignant de nationalité française demeurant 1127 rue Varmencourt 71450 Blanzay.
- Myskowiak Ginette, Andrée née le 03.09.45 à Saint Vallier 71, retraitée de nationalité française demeurant 52 rue Henri Mugnier 71420 Ciry-le-NOBLE .
- Myskowiak Czeslas né le 19.07.39 à Saint Vallier 71230 retraité de nationalité française demeurant 52 rue Henri Mugnier 71420 Ciry-le-Noble.
- Prieur Michel, Emile né le 18.03.36 à Gueugnon 71 retraité de nationalité française demeurant 161 rue A. France 71230 Saint Vallier.

- Rivault Chantal Marie, rose née le 15.10.50 à Valenciennes 59 sans profession de nationalité française demeurant 10/76 rue Maria Montessori 71300 Montceau-les-Mines.
- Roigt Serge, Joseph, Georges né le 03.02.43 à Périgueux 24 , retraité de nationalité française demeurant 48 rue de Chez Lécuyer 71300 Montceau-les-Mines
- Savre Pierre né le 23.03.61 au Creusot 71 ouvrier décorateur de nationalité française demeurant à Martigny 71710 Saint Symphorien.
- SICARD Nicole, née le 10/09/46 à Saint-Boil 71390, retraitée de l'Education Nationale, de nationalité française, demeurant 12 rue Pierre Garnier 71300 Montceau les Mines
- Wattebled Gérard, Noël, né le 19.12.46 à Saint Vallier 71, retraité de nationalité française demeurant 4 rue de Rouen 71300 Saint Bérain sous Sanvignes

Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration a élu en son sein le Bureau dont la composition est la suivante :

Président : Gagnard Maurice .

Secrétaire : Prieur Michel.

Secrétaire-adjoint : SICARD Nicole

Trésorier : Myskowiak Czeslas.

Trésorier Adjoint : Juilliot Alain

Fait à Montceau-les-Mines le 9 janvier 2010

Le Président
Maurice Gagnard

Le Secrétaire
Michel Prieur

Le Trésorier
Czeslas Myskowiak